

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à 20h30 au Salon des Halles – Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCÉNT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Jean-Christophe AUBERT, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérard FRANÇOIS (*pouvoir à M. Christian GEX*), Hervé BERTRAND, François GENAY (*Remplacé par M. Thierry CHOFFAT*), Bernard VAUTRIN, Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Bernadette GAUCHÉ, Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Michel BOESCH (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Vincent VAUTHIER (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Gérald BARDOT, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, MM. René KRYZS, Pascal BAUCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-156 : Ressources Humaines – Bilan social au 31 décembre 2017

Tous les deux ans, chaque collectivité doit élaborer un rapport sur l'état de la collectivité.

Ce rapport est une obligation légale, pour les collectivités territoriales, instituée par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994.

L'arrêté du 28 septembre 2015 fixe la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état des collectivités.

Il synthétise en un document unique les principales données afin d'apprécier l'état du personnel de la collectivité.

Le bilan social est à la fois :

- un outil de dialogue social (présenté au Comité Technique)
- un outil de gestion des ressources humaines (prévisions de recrutement)
- un instrument de comparaison dans l'espace et le temps

NB : Le Bilan Social établi en 2015 concernait les agents de l'ex Communauté de Communes du Lunévillois (CCL)

Ce Bilan Social 2017 rapporte l'état de la collectivité pour l'ensemble des agents de l'ex CCL et de l'ex Communauté de Communes des Vallées du Cristal. Les comparaisons ne sont donc pas possibles.

Ce document a été présenté lors du Comité Technique du 15 juin 2018 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil communautaire, après avis favorable du Comité Technique et du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le Bilan Social de la collectivité au 31 décembre 2017.

Fait et délibéré à Lunéville, le 28 juin 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180628-2018-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018

Affichage : 05/07/2018